

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## CHALLENGE DES ENTREPRENEUSES DE L'OUEST

### **ARTICLE 1 : Organisateur**

Réseau Initiative Réunion (association Loi 1901)  
6 bis, route de Savannah  
Immeuble Chane Chu - 2ème étage - Porte 211  
97460 Saint-Paul

SIRET : 390 479 566 00049 - APE 7022 Z  
Téléphone : 0262 55 26 44

### **ARTICLE 2 : Objet**

Le présent règlement concerne la première édition du Challenge des Entrepreneuses de l'Ouest anciennement Challenge des Portoises an'créativité, ci-après dénommé "le challenge", organisé par le Réseau Initiative Réunion via le dispositif La Fabrique à Entreprendre en partenariat avec divers acteurs économiques, associatifs et institutionnels.

Le challenge a pour but de :

- Valoriser les initiatives entrepreneuriales des femmes ;
- Encourager la création et le développement d'entreprises ;
- Récompenser les entrepreneuses ayant démontré un impact fort
- Offrir un accompagnement personnalisé et une aide financière aux lauréates pour favoriser leur développement entrepreneurial.

Le concours s'adresse aux entrepreneuses ayant créé ou développé une activité dans l'Ouest de La Réunion depuis le 1er janvier 2024 ou qui sont en cours de création d'entreprise.

### **ARTICLE 3 : Candidatures et éligibilité**

Peuvent participer :

- Toute personne physique majeure de sexe féminin, résidant ou ayant son entreprise située sur le Territoire Ouest comprenant les communes suivantes : Saint-Paul, La Possession, Le Port, Trois-Bassins, Saint-Leu, et portant un projet de création ou de développement d'entreprise ou une entreprise déjà créée au 01 janvier 2024.

Ne peuvent pas concourir :

- Les membres du jury, les experts sollicités pour le concours, ainsi que leurs proches et employés.

### **ARTICLE 4 : Modalités de participation et de sélection**

La participation au challenge est gratuite.

1. Candidature :

Les candidates devront soumettre un dossier de candidature, disponible en ligne sur le site internet du Réseau Initiative Réunion avant la date limite du 11 novembre 2024.

## 2. Sélection :

Un jury de présélection composé de professionnels et partenaires membres du Consortium de la Fabrique à Entreprendre recevra les candidates lors d'une épreuve de présélection où elles devront pitcher. Les candidates retenues seront informées de leur convocation pour le pitch de présélection. Une préparation au pitch sera proposée en amont pour les préparer à cette épreuve.

Voici la composition des membres du jury de présélection :

- Représentant de la Fabrique à entreprendre
- Représentant de Réseau Initiative
- Représentant de chaque membre consortium à savoir : CCIR, CMAR, REZO RUN, ...

### **ARTICLE 5 : Jury**

Le jury final sera composé de :

- Représentants de Initiative Réunion ;
- Partenaires institutionnels et privés du concours ;
- Experts de l'entrepreneuriat.

Le jury est souverain et indépendant. Il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si les projets ne répondent pas aux critères de sélection.

### **ARTICLE 6 : Critères de sélection**

Les dossiers seront évalués sur :

- La viabilité économique du projet ;
- L'innovation et l'impact social ;
- La création d'emplois, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- La cohérence entre le profil de l'entrepreneuse et le projet proposé ;
- Le respect des valeurs de diversité, inclusion et durabilité.

### **ARTICLE 7 : Calendrier**

- Ouverture des candidatures : 21 octobre 2024 ;
- Date limite de dépôt des dossiers : 11 novembre 2024 ;
- Formation au pitch : 14 novembre (après-midi) et 15 novembre (matin) 2024
- Epreuve pitch de présélection : 19 novembre 2024
- Formation au pitch final : 4 décembre 2024
- Remise des prix : 5 décembre 2024

### **ARTICLE 8 : Les prix**

Quatre prix seront attribués :

- Prix de l'Entrepreneuse **Inspirante** ;
- Prix de l'Entrepreneuse **Persévérante** ;
- Prix de l'Entrepreneuse **Impactante** ;
- Prix **Coup de Cœur** du jury ;

Les trois lauréates de chaque catégorie recevront une dotation financière de 2 000 € afin de soutenir la création ou le développement de leur entreprise. Ce prix sera attribué à condition que l'entreprise soit immatriculée dans un délai de 12 mois si elle n'est pas encore créée au moment du challenge.

La lauréate du prix "Coup de cœur" se verra remettre un prix de 500 €, soumis aux mêmes conditions d'immatriculation. En complément, d'autres lots offerts par les partenaires privés viendront s'ajouter à ces dotations financières.

## **ARTICLE 9 : Engagement des candidates**

Les candidates s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixées par le présent règlement ;
- Garantir sur l'honneur la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature ;
- Venir présenter leur projet oralement au lieu et date de convocation du jury de présélection qui leur seront indiqués ;
- Être présents, pour les sélectionnées, à la remise des prix le 05 décembre 2024,
- Participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours ;
- Autoriser expressément INITIATIVE REUNION et aux partenaires de l'opération à utiliser et diffuser leurs images (via leurs supports de communication divers) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image, ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.

## **ARTICLE 10 : Confidentialité**

Toutes les informations fournies par les candidates seront traitées de manière confidentielle par le jury et les organisateurs.

## **ARTICLE 11 : Protection des données**

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse d'INITIATIVE REUNION. Toutes les informations recueillies via ce formulaire sont destinées à la gestion du Concours de l'entrepreneuriat de la commune du Tampon à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser nos actualités et informations par messagerie électronique. Ces informations sont exploitées par INITIATIVE REUNION via la chargée de communication, la commune du Tampon ainsi que par le jury de sélection. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé en activant le lien situé en fin de message. Pour toute demande relative à l'accès la modification ou la suppression de vos données adressez-vous à :

### **INITIATIVE REUNION**

6 bis, route de Savannah  
Immeuble Chane Chu - 2ème étage - Porte 211  
97460 Saint-Paul

Pour plus d'informations sur le RGPD, vous pouvez consulter le site Internet de la CNIL.